



Plus-value revente résidence principale

Par **vaujany**, le **13/07/2016 à 11:01**

bonjour, rnrnEst-il exact que la loi de finance a été changée et que la plus-value sur la vente de la résidence principale est taxable (imposition + prélèvements sociaux) si la revente intervient avant l'écoulement d'une durée de trente ans depuis l'acquisition ?

Par **Lag0**, le **13/07/2016 à 14:05**

Bonjour,rnNon, c'est faux...rnrn<http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/4307-PGP.html>

Par **Visiteur**, le **13/07/2016 à 23:02**

Effectivement, la résidence principale reste exonérée.